
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le vendredi 23 avril 2021 à 12 h
en conformité avec l'arrêté ministériel 2020-049**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville - district Ovide-Clermont
M. Abdelhaq Sari, conseiller de la ville - district Marie-Clarac
Mme Renée-Chantal Belinga, conseillère d'arrondissement - district Ovide-Clermont
M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement - district Marie-Clarac

ÉTAIT ABSENTE :

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement

**FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME CHANTAL ROSSI MAIRESSE
SUPPLÉANTE**

Étaient aussi présents les employés suivants :

Mme Rachel Laperrière, directrice d'arrondissement
Mme Claire Vassart, directrice de la performance, du greffe et des services administratifs
M. Claudel Toussaint, directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
M. Marc-Aurèle Aplogan, secrétaire d'arrondissement

Étaient aussi présents :

M. François Purcell, directeur de cabinet
M. Alain-David Jean-Noël, chargé de secrétariat

Mme Chantal Rossi, mairesse suppléante, déclare la séance ouverte.

CA21 10 109

**Déposer les avis de convocation et adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du
23 avril 2021, à 12 h 00.**

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soient déposés les avis de convocation signifiés aux membres du conseil ;

ET QUE soit adopté l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 23 avril 2021, à 12 h 00.

Adopté à l'unanimité.

CA21 10 110

Nommer M. Maxime Ubner Sauveur, à titre de directeur des Travaux publics, à la Direction d'arrondissement, en période de probation de douze (12) mois, et ce, à compter du 22 mai 2021, en vue d'un statut contractuel à cet emploi.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit nommé M. Maxime Ubner Sauveur, matricule 100159879, à titre de directeur des Travaux publics (emploi 103490, poste 30054), groupe de traitement FM-10, à la Direction d'arrondissement, en période de probation de douze (12) mois, et ce, à compter du 22 mai 2021, en vue d'un statut contractuel à cet emploi;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1216868001

70.01 Période de questions du public.

Conformément à l'arrêté ministériel 2020-049, les citoyens pouvaient transmettre leurs questions par téléphone ou par courriel à tout moment avant et pendant la séance. Aucune question n'a été reçue.

70.01

À 12 h 30, l'ordre du jour étant épuisé, Mme Chantal Rossi, mairesse suppléante, déclare la séance levée.

Mme Chantal Rossi
Mairesse suppléante

M. Marc-Aurèle Aplogan
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 10 mai 2021.